

Contrat de Saillie IAC

Année 2024

Etalon : PADDYNASH d'HARYNS

PONEY FRANCAIS DE SELLE, 1m47, isabelle, Agréé à produire en PFS ou OC.

Le Vendeur :

Dénomination : Elevage de l'île

Nom : Simon Stéphanie

Adresse : 43 Route de la Chapelle 70300 Baudoncourt

Téléphone : 06/05/19/90/52

Email : sstephanie756@gmail.com

L'acheteur

Dénomination :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Jument :

Nom :

N° de SIRE :

Race :

Date limite de réception des doses :

Centre de mise en place :

Dénomination :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

TARIFS :

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon Paddynash d'Haryns en IAC aux conditions suivantes :

1) Frais de réservations : 150€ TTC (dont TVA 5.5%) par virement ou par chèque (à l'ordre de Stéphanie Simon). Ce contrat donne droit à deux doses de 8 paillettes.

2) Transport des doses en France : 125€ TTC (dont TVA 20%) par virement ou par chèque (à l'ordre de Stéphanie Simon) à régler pour l'envoi des doses.

3) Solde au 1/10 jument pleine : 350€ TTC (dont TVA 5,5%) **Joindre obligatoirement le chèque de solde**

Aucune déclaration de saillie ne sera réalisée sans réception du chèque de solde avec le contrat.

Le chèque sera encaissé au 1/10 jument pleine sauf si la preuve est rapportée par un certificat vétérinaire du contraire.

4) Achat de cartes supplémentaires :

L'achat de deux doses comprend une carte de saillie.

L'Acheteur ne pourra en aucun cas demander plus de cartes de saillie que de paillettes achetées au Vendeur.

Les paillettes non utilisées restent la propriété de l'acheteur, mais sont non cessibles sans l'accord express du Vendeur.

Pour toute jument supplémentaire saillie, il sera demandé à l'acheteur d'adresser par courrier postal un nouveau contrat de saillie par jument, accompagné du chèque de solde de 350 € TTC encaissé à la jument pleine.

Le ou les documents de déclaration de naissance seront adressés à l'acheteur après règlement complet des sommes dues. Le vendeur ne peut être tenu pour responsable en cas de vacuité de la jument.

Aucun report ne sera effectué une fois toutes les doses utilisées mais des doses supplémentaires peuvent être de nouveau achetées.

Les doses sont envoyées au centre de mise en place indiqué par l'acheteur, après réception du présent contrat accompagné du règlement, dans un délai de 7 jours environ.

Une fois les doses envoyées, aucun désistement ne sera pris en compte et aucun remboursement ne sera effectué. L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepte.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux, un exemplaire étant destiné à chacune des parties.

Fait à

Le

Le Vendeur

L'Acheteur (Avec la mention « Lu et approuvé »)